



COMPTE RENDU
DES CHSCT FINANCES NORD
DU 01/03/19

DECLARATION LIMINAIRE

Madame la Présidente,

Vous n'êtes pas sans savoir que la Fonction Publique et ses agents sont en grand danger. En effet, ils risquent même purement et simplement de disparaître.

Les directions du Ministère des Finances sont celles qui ont payé, qui paient et qui paieront le plus gros tribut à ce que tous les directeurs appellent, l'effort de « guerre ». Ce terme, souvent entendu lors des CTL « suppressions d'emplois », définit parfaitement la volonté du gouvernement qui ne se cache plus d'être en guerre contre les fonctionnaires en général, et les agents des Finances en particulier.

Révision des missions des instances de dialogue social, généralisation du recours aux contractuels, nouvelles sanctions, rupture conventionnelle et dispositif d'aide au départ des agents lors de restructurations... C'est l'avant-projet de loi de réforme de la fonction publique qui a été présenté aux représentants du personnel mercredi 13 février dernier.

Toutes ces dispositions, portées avec zèle par nos directeurs locaux, viendront peser davantage sur les agents, augmentant sans commune mesure des risques psychosociaux qui sont pourtant déjà à un niveau très élevé.

Ainsi, concernant les dispositions relatives au dialogue social, jusqu'à présent, la loi prévoyait que dans la fonction publique d'État l'autorité compétente "*procédait aux mouvements des fonctionnaires après avis des commissions administratives paritaires*" (CAP). Le projet de loi supprime cet avis et prévoit que seule l'autorité compétente procède désormais aux mutations des fonctionnaires. Le texte précise aussi que l'autorité compétente pourra définir des durées minimales et maximales d'occupation de certains emplois.

Jusqu'alors, l'information et les garanties des agents sont préservées par la présence des représentants des personnels dans ces instances. Ce projet, estime que tout ce qui a trait à leur mobilité doit se faire sans eux.

Et que dire des dispositions relatives au recours de contractuels. Alors que notre statut prévoit aujourd'hui que des agents contractuels ne peuvent être recrutés que "*lorsqu'il n'existe pas de corps de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes*" et "*lorsque la nature des fonctions ou les besoins des services le justifient*"; le projet de loi prévoit de déroger à ces règles. Ces dispositions vont immanquablement fragiliser les agents de notre ministère.

Ironie de l'histoire, l'ensemble des emplois de direction est accessoirement concerné.

Alors qu'ils ont été le bras armé du gouvernement, demain, le Directeur Interrégional des Douanes des Hauts de France, le DRFIP du Nord, la directrice de la DIRCOFI Nord, le directeur de l'INSEE et leurs DRH pourront être remplacés par un dirigeant ou un cadre supérieur issu d'une entreprise privée.

Face à des personnels toujours plus inquiets quant à l'avenir de leurs carrières et leurs rémunérations, les nouvelles dispositions donnent la part belle à l'évaluation individuelle basée sur le « mérite ». La subjectivité et l'arbitraire de cette notion déterminera la rémunération et les possibilités d'affectation futures des agents.

Oui Madame la Présidente, pour nous il est clair que notre CHSCT doit, avant d'être sacrifié lui aussi sur l'autel du libéralisme, s'opposer frontalement et par tous les moyens à sa disposition, à toutes ces contre-réformes qui n'ont en réalité qu'un seul but : réintroduire la peur dans la fonction publique afin de disposer d'agents précarisés et corvéables à merci au service, non plus de la population, mais bien de celui d'un capital triomphant.

C'est dans ce contexte que la CGT Finances appelle l'ensemble des collègues du ministère à s'investir massivement dans les mobilisations prévues entre le 14 et le 28 mars.

Lors de la première convocation de cette instance le 19 février dernier, l'intersyndicale du CHSCT Finances 59 vous avait renouvelé des demandes concernant notamment l'étude des conséquences en matière de santé de sécurité et de conditions de travail des suppressions d'emploi 2019 à la DRFiP 59 et du BREXIT à la DGDDI. Nous déplorons qu'à ce jour aucune réponse n'a été apportée à ces questions. Par ailleurs aucun document complémentaire ne nous a été fournis concernant le rattachement de l'intégralité de la DIRCOFI Nord à notre CHSCT. Nous réitérons donc une fois de plus aujourd'hui toutes ces demandes.

Madame, depuis votre prise de fonction, nous constatons une détérioration sans précédent du dialogue social au sein de cette instance. Sachez que, la présence, ce jour, de la CGT Finances est uniquement du à l'intérêt supérieur qu'elle porte aux agents des finances, chaque jour plus fragilisés par la casse organisée de leurs conditions de travail.

Depuis plusieurs mois, la situation au CHSCT est catastrophique :

- absence de réunions pendant 3 mois alors que les sujets ne manquent pas (PAS, Brexit, loi Essoc...),
- refus de l'administration de transmettre des fiches de signalement pour des situations graves,
- refus de l'administration de mettre à l'ordre du jour des sujets demandés par le OS sur des sujets de santé, sécurité et conditions de vie au travail,
- frein aux enquêtes menées par le CHSCT, le cas de la BSI d'Arras en est un exemple flagrant,
- court-circuitage du CHSCT dans l'étude du plan d'actions mis en place par les Douanes.

L'ensemble des représentants du personnel avait déjà dénoncé cette situation lors du boycott de la séance du 19 février.

Pour tenter de donner une nouvelle chance à notre administration et pour défendre au mieux nos collègues, nous avons siégé lors de la seconde convocation le 1^{er} mars.

Malheureusement, nous avons été forcés de constater que la présidente du CHSCT et les directeurs de chaque direction campaient sur leurs positions et ne faisaient preuve que de mépris vis-à-vis de vos représentants et donc de chacun d'entre vous.

La présidente du CHSCT a refusé de mettre à l'ordre du jour les conséquences dramatiques des suppressions d'emplois à la DRFiP 59 en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail, alors même que cette demande avait été faite dans le respect de la réglementation et conformément au règlement intérieur de notre instance.

Elle n'a pas non plus jugé utile de rappeler à l'ordre la DRFiP 59 qui, au détriment du rôle de veille du CHSCT, dissimule sciemment des fiches de signalement concernant les tensions de plus en plus nombreuses entre agents dans un contexte de nombreuses suppressions d'emplois et restructurations permanentes.

Concernant les enquêtes, la présidente en a appelé à la cogestion pour suppléer le manque de personnel au sein du CHSCT (une seule secrétaire

animatrice pour un CHSCT de près de 5 500 agents). Une situation que nous avons déjà dénoncée à plusieurs reprises sans que le ministère ne daigne créer d'emploi supplémentaire.

Face à cette situation de blocage, nous avons dû quitter la séance en espérant sérieusement que l'administration se reprenne. Nous ne tarderons pas à solliciter le CHSCT ministériel pour signaler les dysfonctionnements majeurs de notre CHSCT.

Sans réponse à nos demandes et convaincus que les conditions d'un débat serein et apaisé n'étaient pas remplies, l'ensemble des représentants du personnel a ensuite décidé de ne pas participer à la séance du 5 mars tout en adressant une lettre ouverte à la présidente.